

4 jours

BETON DE CHANVRE - CONCEPTION &

Dans le cadre des règles professionnelles

DATE & LIEU

28-29 Septembre et
20-21 Octobre 2021
A La Rochelle (17)

HORAIRES

De 8h30 à 17h30
32 h de formation

TARIF

1200 € HT adhérent Cluster
et demandeur d'emploi
1440 € HT non adhérent
Tarif hors taxe, hors déjeuner

PUBLIC

Architectes, ingénieurs et
techniciens en Maîtrise
d'Œuvre en Bureau de
Contrôle et en Entreprise

PRE-REQUIS

Sans

FORMATEURS

Formateurs agréés
Construire en Chanvre
EN PARTENARIAT AVEC



OBJECTIFS

- 1 Découvrir le matériau chanvre, ses intérêts, ses spécificités
- 2 Maîtriser les connaissances pour concevoir un ouvrage ou une construction adaptée aux diverses exigences
- 3 Avoir connaissance des modes de production et contraintes de chantier
- 4 Savoir construire une démarche prescriptive et une communication avec l'ensemble des acteurs, du maître d'ouvrage aux entreprises de chantier, en passant par les BET et bureaux de contrôle.
- 5 Être en capacité de superviser la réalisation d'ouvrages en béton de chanvre

Les règles professionnelles d'exécution d'ouvrages en béton de chanvre rédigées par l'association Construire en Chanvre constituent le cadre officiel et normatif applicable en France. Elles permettent l'assurabilité de la construction à base de mortier et de béton de chanvre.

JOUR 1 : LES BASES POUR CONSTRUIRE EN CHANVRE

- **Découvrir les bétons de chanvre**
 - Manipulation de chanvre, réalisation d'un béton banché, décoffrage instantané
 - De la plante aux matériaux de construction
- **Connaître les règles professionnelles et comprendre leur utilité**
 - La problématique chanvre/liant/eau
 - Les premiers développements, l'écriture des règles professionnelles
 - Les 4 obligations des RP2C
- **Connaître toutes les possibilités d'usage du chanvre**
 - Les différents usages : Sol, Mur, Doublages, Toit, Enduit
 - Focus : les intérêts particuliers en réhabilitation
 - Les différents modes de mise en œuvre : Déversement et banché / Projection mécanique / Projection manuelle d'enduit / Préfabrications
- **Connaître les isolants à base de fibre de chanvre, leurs caractéristiques et spécificités d'usage**
 - Les caractéristiques des laines à base de chanvre
 - L'offre, les laines de chanvre certifiées
- **Connaître les ressources humaines permettant le développement d'une activité chanvre bâtiment**

JOUR 2 : CONNAISSANCES APPROFONDIES DES BETONS DE CHANVRE

- **Maîtriser et connaître les caractéristiques communes des bétons de chanvre, nécessaires pour concevoir des ouvrages**
 - Caractéristiques mécaniques, thermiques et hygrothermiques du matériau
 - Affaiblissement acoustique

Avec le concours financier de :

- Le béton de chanvre face aux 4 piliers de l'architecture bioclimatique, ACV, FDES, comportement au feu

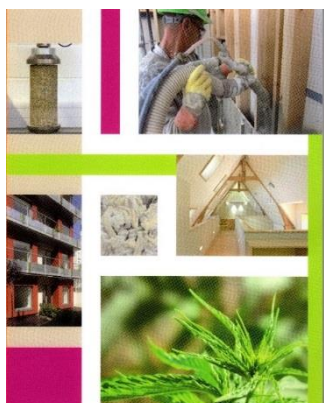
JOUR 3 : ELEMENTS DE CONCEPTION

- **Etre en capacité de concevoir des ouvrages en béton de chanvre, par nature d'ouvrage**
 - Sols et planchers
 - Parois verticales
 - Isolation sous toiture
 - Enduit correcteur thermique et décoratif
- **Connaître les intérêts spécifiques dans le bâti ancien**
 - La réhabilitation des planchers bois et sols
 - Le fonctionnement hydrique très compatible
 - Les gains hygrothermiques
- **Connaître les modes de production, les contraintes de chantier et les prescriptions**
 - Les bétons banchés et déversés
 - La projection mécanique
 - Les blocs préfabriqués
 - La préfabrication de grands éléments

JOUR 4 : PRESCRIRE ET SUPERVISER LA REALISATION D'OUVRAGES EN CHANVRE

- **Développer un argumentaire commercial et une communication adaptée avec les différents acteurs du projet**
 - Démarche et arguments commerciaux du matériau chanvre et des ouvrages
 - Communication avec les acteurs en amont (Maîtres d'ouvrages, bureaux de contrôles, bureaux d'études) et en aval (fabricants, intervenants sur chantier, usagers)
 - Dispositifs régionaux à mobiliser pour l'assistance à la prescription bio-sourcée
- **Savoir réaliser la prescription**
 - Optimisation des ouvrages en phase étude
 - Organisation du chantier
 - Réception des supports avant réalisation
 - Coordination des différents corps d'état
- **Savoir optimiser les coûts**
 - Information sur les matériaux disponibles, les fabricants et fournisseurs
 - Coûts d'achats et estimation quantitatives
 - Temps de mise en œuvre en fonction du mode de réalisation
 - Paramètres sur chantier
 - Dispositifs régionaux d'aides et de subventionnement
- **Savoir suivre la réalisation des ouvrages**
 - Organisation du chantier : sécurité, volumes, accès, stockages
 - Conditions de séchage La protection des ouvrages

Informations transmises à réception



Approche pédagogique

Formation basée sur des cas concrets & retours d'expériences.

Formation théorique avec cas pratique jour 1

Transversalité des acteurs.

Guide des bonnes pratiques (tome 3) et support remis à l'issue de la formation.

Attestation de compétence

15 participants maximum.

BULLETIN

Intitulé : **BETON DE CHANVRE**

Date : 28-29 Septembre et 20-21 Octobre 2021

Lieu : La Rochelle (17)

ORGANISME

Raison Sociale :

Adresse :

CP / Ville : N° SIRET :

Tél / Email :

Prénom / NOM du participant :

Fonction : Tél :

FACTURATION / MODE DE REGLEMENT

Dès réception de votre règlement, une convention sera établie entre Odéys et votre structure pour imputation au budget de formation continue.

Coût par stagiaire :

1200 € HT / 1440 € TTC adhérent Odéys

1440 € HT / 1728 € TTC non adhérent Odéys

Souhaite adhérer à Odéys

Pour cela, contacter Aurore CHEVALLEY au 05 49 45 95 69

Ce coût comprend les frais de formation, les documents pédagogiques pour une personne par entreprise / organisme. Ce coût ne comprend pas le déjeuner qui sera à régler sur place par chaque participant.

En cas d'empêchement, un stagiaire inscrit pourra être remplacé par un de ses collaborateurs.

Règlement :

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Odéys
- Par virement (RIB d'Odéys sur simple demande)
- Par mandat administratif

Date :

Signature et cachet :

FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle pour vos salariés. Odéys est prestataire de formation agréé, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de tout ou partie de la formation auprès de votre OPCO. Après avoir retiré un dossier de financement et pour la demande de remboursement, vous devrez fournir :

- la convention de formation avec l'organisme de formation.
- une facture acquittée de l'organisme de formation.
- le programme détaillé de la formation.
- les attestations de présence signées par les stagiaires ou les feuilles d'émargement pour la période concernée.

Toute inscription est définitive : en cas d'annulation par le stagiaire ou son employeur, le prix de la formation restera dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement, et ce à titre d'indemnisation pour les frais engagés. Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.

A retourner à : **Odéys**

3, Rue Raoul Follereau - 86000 POITIERS

contact@odeys.fr

Tél : 05 49 45 95 69 - Fax : 05 49 55 92 98

www.odeys.fr

Siret N°84519241800018 : / Prestataire de formation n°
75860166486